

Séance du 6 septembre 2013

L'an deux mille treize le six septembre à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la Commune de NAVAILLES-ANGOS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Francis HUNAUT, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. BERNEZAT Jean, BONILLA Patrick, CACHAU Jean-Guy, CUNY Christine, DOMENGINE Paul, DUFOURCQ Hugues, FOURCADE Gilles, GAZANIOL Gisèle, HUNAUT Francis, LAVIE-HOURCADE Jeannine, LOUSTAU Bernadette, MERIOT Christophe et TESTARROUGE Robert.

Absents excusés : M. CUYALA-PROVENCE Rémy (procuration à M. FOURCADE Gilles) et Mme MASTIO Martine.

Secrétaire de séance : Mme GAZANIOL Gisèle.

Vu le Maire pour convocation le 2 septembre 2013 et affichage des délibérations le 9 septembre 2013

La séance est ouverte à 21h10.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite retirer de l'ordre du jour la délibération concernant l'extension du réseau basse tension pour l'alimentation de la propriété BARADAT, l'ensemble des éléments n'étant pas en possession de la Commune.

Le Conseil Prend note de ce retrait et ne s'y oppose pas.

Monsieur MERIOT expose cependant au Conseil les attendus de ce dossier qu'il a particulièrement suivi.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUILLET 2013

Le procès-verbal de la séance du 19 juillet 2013 est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DE LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2013-2016 (agenda 21 local « Notre village terre d'avenir »)

Délibération N°2013-09-06-01

Transmise en préfecture le 10 septembre 2013

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 6 avril 2012, portant sur l'engagement de la commune à élaborer et à mettre en place l'Agenda 21 local « Notre village, Terre d'avenir ».

Il présente au Conseil Municipal la Charte de Développement Durable et la soumet au vote. Cette Charte précise les différents choix permettant des actions concrètes à l'échelle locale et s'inscrivant dans les finalités définies par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie :

- Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la Charte de Développement Durable 2013-2016 (Agenda 21 local « Notre Village Terre d'Avenir »)

MISE EN PLACE D'UN ESPACE DEVOIRS

Délibération N°2013-09-06-02

Transmise en préfecture le 9 septembre 2013

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place d'un espace devoirs qui fonctionnerait trois soirs par semaine (lundi, mardi et jeudi). La commission a étudié un projet de règlement dont Monsieur le Maire donne lecture. L'aide aux devoirs serait ouverte aux enfants des cours élémentaires ou moyens inscrits à la garderie gérée par le CPE.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la mise en place d'un espace devoirs à l'école de Navailles-Angos,

APPROUVE le règlement intérieur de l'aide aux devoirs en annexe,

CHARGE Monsieur le Maire de prendre l'arrêté de création de la régie de recettes correspondante

FIXE les tarifs suivants pour l'année scolaire 2013-2014 :

- Du 30 septembre aux vacances de Toussaint : 15 euros
- Des vacances de Toussaint aux vacances de Noël : 30 euros
- Des vacances de Noël aux vacances d'hiver : 30 euros
- Des vacances d'hiver aux vacances de printemps : 30 euros
- Des vacances de printemps au 26 juin 2014 : 30 euros

APPROBATION DU MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE 2013

Délibération N°2013-09-06-03

Transmise en préfecture le 9 septembre 2013

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la consultation pour les travaux de voirie 2013 a été réalisée en juin 2013, avec remise des offres au plus tard le 1^{er} juillet 2013.

Trois entreprises ont fait une proposition :

- SMTP VIGNEAU pour un montant HT de 32 458 €
- COLAS Sud-Ouest pour un montant HT de 35 690 €
- A3TP pour un montant HT de 36 310 €.

Les qualifications techniques de ces trois entreprises étant similaires, Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir l'offre de l'entreprise SMTP VIGNEAU, la moins-disante, pour un montant HT de 32 458 € soit 38 819,77 € TTC.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité :

RETIENT l'offre de l'entreprise SMTP VIGNEAU pour un montant de 32 458 € HT soit 38 819,77 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

EXTENSION DU RESEAU BT POUR LA PROPRIETE BARADAT AVEC LE SDEPA

Délibération retirée de l'ordre du jour.

EXTENSION DU RESEAU BT POUR LA PROPRIETE LAULHERE-VIGNEAU AVEC LE SDEPA

Délibération N°2013-09-06-04

Transmise en préfecture le 9 septembre 2013

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux d'alimentation BT du lotissement LAULHERE-VIGNEAU.

Madame la Présidente du Syndicat Départemental a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise SPIE SUD OUEST.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au programme d'Electrification Rurale « FACE AB (extension souterraine) 2012 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie de l'exécution des travaux.

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser se décomposant comme suit :

- montant des travaux TTC	11 749,80 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	1 174,97 €
- frais de gestion du SDEPA	491,21 €
TOTAL	13 415,98 €

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation FACE.....	8 645,34 €
- TVA préfinancée par le SDEPA	2 118,11 €
- particip. de la commune aux travaux sur fonds libres	2 161,32 €
- particip. de la commune aux frais de gestion (sur fonds libres).....	491,21 €
TOTAL	13 415,98 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, la commune finançant sa participation aux travaux sur ses fonds libres, le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes en fonction des travaux exécutés.

ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

RENOVATION DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC AVEC LE SDEPA

Délibération N°2013-09-06-05

Transmise en préfecture le 9 septembre 2013

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de rénovation de l'éclairage public, mise en sécurité et rénovation des armoires électriques – degré 1.

Madame la Présidente du Syndicat Départemental a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise SPIE SUD OUEST.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au programme d'Electrification Rurale « Rénovation éclairage public suite à audit – DEPARTEMENT (rural) 2010 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie de l'exécution des travaux.

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser se décomposant comme suit :

- montant des travaux TTC	4 034,12 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	403,41 €
- frais de gestion du SDEPA	168,65 €
TOTAL	4 606,18 €

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation du Département	1 855,16 €
- participation du SDEPA.....	371,03 €

- TVA préfinancée par le SDEPA	727,22 €
- particip. de la commune aux travaux sur fonds libres	1 484,12 €
- particip. de la commune aux frais de gestion (sur fonds libres).....	168,65 €
TOTAL	4 606,18 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, la commune finançant sa participation aux travaux sur ses fonds libres, le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes en fonction des travaux exécutés.

ACCEPTÉ l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

RAPPORT ANNUEL 2012 DU SIAEP SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE

Délibération N°2013-09-06-06

Transmise en préfecture le 9 septembre 2013

Monsieur le Maire fait état au Conseil du rapport sur la qualité et le prix du service 2012 transmis par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) des Luy et Gabas pour l'année 2012. Il rappelle également la fusion entre ce syndicat et celui de la région de Garlin depuis le 1^{er} janvier 2013.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND NOTE de cette communication,

N'EMET aucune observation concernant ce rapport

MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE RAMASSAGE DES DECHETS VERTS

Délibération N°2013-09-06-07

Transmise en préfecture le 9 septembre 2013

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place d'un service de ramassage des déchets verts qui permettrait aux habitants de remplir une benne de trois mètres cube pendant le weekend afin que celle-ci soit évacuée sur la déchèterie d'Angos. La Commission a étudié un projet de règlement dont Monsieur le Maire donne lecture. Ce service payant serait exclusivement réservé aux habitants de Navailles-Angos.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la mise en place d'un service de ramassage des déchets verts,

APPROUVE le règlement du service,

CHARGE Monsieur le Maire de le mettre en application avec les services concernés de la Commune

FIXE le tarif pour la mise à disposition d'une benne du vendredi soir au lundi matin à 30 €

PRECISE que ce tarif pourra être révisé annuellement ou à tout moment sur décision du Conseil Municipal

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU COIN PECHE SUR LE LAC DU BALAING

Délibération N°2013-09-06-08
Transmise en préfecture le 9 septembre 2013

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal ses délibérations des 1^{er} avril 2011, 17 juin 2011 et 26 avril 2013 concernant l'aménagement d'un coin pêche sur le lac du Balaing. Pour un montant de dépenses prévisionnelles de 32 500 € HT, le dernier plan de financement prévisionnel s'établissait comme suit :

- Conseil Régional (30%)..... 9 750 €
- Conseil Général (30%)..... 9 750 €
- Fonds « A65 1% Paysage et Développement » (20%) 6 500 €
- Commune de Navailles-Angos (20%) 6 500 €

Monsieur le Maire indique au Conseil que le Conseil Régional a modifié ses critères d'intervention et pourrait prendre part au projet pour un taux de 25 % soit 8 125 €.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le projet d'aménagement d'un coin pêche sur le lac du Balaing pour un montant de dépenses prévisionnelles de 32 500 € HT.

SOLLICITE l'aide du Conseil Régional d'Aquitaine

APPROUVE le nouveau plan de financement qui s'établit ainsi :

- Conseil Régional (25%)..... 8 125 €
- Conseil Général (30%)..... 9 750 €
- Fonds « A65 1% Paysage et Développement » (20%) 6 500 €
- Commune de Navailles-Angos (25%) 8 125 €

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

DECISION MODIFICATIVE N°3

Délibération N°2013-09-06-09
Transmise en préfecture le 9 septembre 2013

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite à la notification par Monsieur le Préfet du montant du FPIC à reverser par la Commune, il conviendrait d'augmenter les dépenses prévues à l'article 73925 – « Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales ».

Appelé à se prononcer, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n°3 suivante :

Section fonctionnement :

Dépenses :

Art.73925 – Fonds péréquation des ressources intercomm.&comm.....+	5 560 €
Art.022 – Dépenses imprévues.-	5 560 €

ATTRIBUTION DES DECHETS DE CANTINE

Délibération N°2013-09-06-10
Transmise en préfecture le 9 septembre 2013

Monsieur le Maire rappelle que, comme chaque année, il convient d'attribuer les déchets de cantine. Une seule candidature a été remise en Mairie : celle de M. BOUILHET Jean-Paul pour un montant de 65 € pour l'année scolaire 2013-2014.

Appelé à se prononcer, le Conseil, à l'unanimité :

ACCEPTE de céder les déchets de cantine à Monsieur BOUILHET, pour un montant de 65 € pour l'année scolaire 2013-2014.

QUESTIONS DIVERSES

- **Animation :**

Les fêtes patronales se sont très bien passées à la satisfaction des comités organisateurs. Le Conseil Municipal les félicite.

Arrivée du Tour du Piémont Pyrénéen : cette très belle manifestation s'est très bien déroulée avec le professionnalisme des organisateurs en particulier Monsieur Gilbert Duclos-Lassalle que nous remercions. Notre équipe de garburadiers va participer au 21ème championnat du Monde de garbure à Oloron Ste Marie.

- **Travaux en Cours :**

Passage au chauffage gaz de l'église : une réunion préalable avec les entreprises Loustau et Lahitte est prévue samedi 7 septembre afin de s'assurer de la réalisation des travaux de terrassement. Le 16 septembre, visite sur place de l'organisme de contrôle SOCOTEC avec l'entreprise CFM.

Salle de sports : les travaux de remplacement des filets de protection pour la pala et de remise en état des dalles de plafond ont été commandés.

Voirie : les travaux pour la remise en état du chemin Roumentas suite aux intempéries de juin sont commandés à l'entreprise Lapedagne. Une plateforme va être réalisée au Bois de Bège.

- **Ecole :**

La rentrée s'est bien déroulée ; Une nouvelle directrice a été nommée. Il s'agit de Madame Isabelle Coquillet.

Malgré le départ de 30 CM2 en juin 2013, les effectifs se sont maintenus à 147 enfants contre 154 l'année scolaire précédente.

Quelques travaux de peinture et de pose de volets roulants à la salle de sieste ont été réalisés.

Nouvelle école : l'avocate qui nous représente dans le dossier d'expropriation a transmis son mémoire au juge. L'audience aura lieu le 17 septembre en Mairie.

- **Divers :**

Modification du PLU : la procédure a dû être relancée suite à des erreurs de procédure. L'enquête commencera le 16 septembre. Le Commissaire enquêteur recevra le public à 3 reprises.

Nous avons obtenu une subvention du Fonds National de Prévention de 5960 € pour la réalisation du Document Unique.

Les banderoles disparues étaient envoyées en déchèterie par les services de la DAEE de Morlaàs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.